

INNOVATION ET TRANSFORMATION DU MILIEU RURAL EN COTE D'IVOIRE : LA DIFFUSION DU COTON ALLEN DANS LA ZONE DENSE A L'OUEST DE BOUAKÉ

JEAN MICHOTTE

Depuis une quinzaine d'années, tous les efforts entrepris en faveur de l'agriculture de savane et préforestière de la zone dense située à l'ouest de Bouaké ont eu comme objectif principal l'accroissement de la productivité des groupes de production par l'introduction de combinaisons et de pratiques culturelles nouvelles. Il semble utile à cette phase de l'action de se pencher sur les résultats obtenus. Il ne s'agit pas de s'en tenir aux seuls aspects quantitatifs. Il est indispensable d'orienter ailleurs la réflexion et d'essayer d'apprécier l'accueil que les intéressés ont réservé aux innovations proposées et l'impact que celles-ci ont pu avoir sur l'organisation et le fonctionnement des cellules de production.

I. LA DÉLIMITATION DU CADRE D'ANALYSE

Les sociétés auxquelles se réfère cette étude font partie de l'ethnie baoulé et occupent les sous-préfectures de Béoumi, Botro, Diabo et Sakasso. Celles-ci comptent une population de 180 000 habitants répartie sur un territoire de 5 856 kilomètres carrés compris entre Katiola et Tieningbé au Nord, Tiébissou au Sud, le Bandama à l'Ouest, la ligne de partage des eaux entre le N'Zi et le Bandama à l'Est. Les sols présentent des aspects divers. Toute la partie centrale est composée de sols faiblement ferrallitiques sur granites portant des savanes et quelques îlots forestiers. Dans une bande étroite longeant le Nord de Botro, une frange relativement mince du Sud de Béoumi et l'Ouest de Sakasso on trouve des sols faiblement ferrallitiques sur schistes avec des couverts forestiers importants.

Cette diversité de la texture géologique jointe d'une part aux conditions climatiques plus ou moins favorables selon le secteur et au contexte sociologique et historique, d'autre part à l'organisation de la commercialisation et à l'élasticité de la demande, exerce une influence incontestable sur le choix des activités agricoles. Elle joue aussi un rôle déterminant dans le modelage des groupes de production. Notre analyse reposera sur le coton autour duquel la majeure partie des moyens des services d'encadrement et de commercialisation a convergé au cours des dernières années. Les actions en faveur du tabac ont été, en effet, plus timides et moins bien soutenues tandis que celles concernant le riz ne font que commencer.

Une rapide lecture des statistiques de la production cotonnière révèle que le nombre de planteurs et l'étendue des surfaces cultivées n'ont pas suivi la même évolution dans les quatre sous-préfectures concernées, qui abritent des sous-groupes nettement individualisés de l'ethnie baoulé. Les mobiles de l'acceptation ou du refus ne sont pas toujours faciles à cerner. Il serait hasardeux, dans le cas présent, de ne tenir compte que du seul point de vue de l'agronome, du sociologue ou de l'économiste car des facteurs aussi divers que complexes interviennent dans la motivation des paysans.

1. Les survivances de l'histoire

Le comportement actuel du Baoulé vis-à-vis de la culture du coton doit être interprété davantage comme une conséquence des moyens utilisés par l'administration coloniale pour pouvoir l'imposer que comme la résultante d'une hostilité originelle. Le cotonnier n'est pas une plante nouvelle dans ces sociétés. Il est démontré que bien longtemps avant la vulgarisation, en 1932, par la station agricole de Bouaké de la variété *Ishan*, originaire du Nigeria, ces dernières cultivaient une espèce voisine le *gossypium barbadense*. Les récoltes déjà appréciables à l'époque alimentaient la demande des tisserands locaux dont une partie de la production était commercialisée dans le pays agni.

A partir de 1932, la méthode employée pour étendre les surfaces cultivées, les difficultés d'ordre technique et la politique des prix seront à l'origine des relents de méfiance et du manque d'intérêt que les paysans manifestent encore dans certains secteurs à l'égard de la culture du coton.

Pour atteindre ses objectifs, la coercition a toujours été le mode d'action privilégié de l'administration coloniale :

Dans une première étape qui s'étend jusqu'en 1940, le coton est une *culture imposée*. La répartition des surfaces à semer en culture pure ou associée s'effectuait au niveau du canton ou de la subdivision en fonction du nombre d'imposables. Entre 1933 et 1938, la production connut une progression rapide puisqu'elle passa de 40 à 4 975 tonnes. En 1938, elle ne sera plus que de 4 200 tonnes et elle tombera à 1 698 tonnes en 1939 sous l'effet simultané de la dégénérescence de la variété diffusée et du parasitisme.

Dans une seconde étape qui débute avec la seconde guerre mondiale et qui s'achèvera avec elle, le coton devient une *culture forcée* dans le cadre du plan de livraison établi par l'inspecteur général SAGOT. En dépit de la contrainte administrative, la production continuera à décroître et atteindra son niveau le plus bas en 1945 avec 247 tonnes. Ce déclin est provoqué non seulement par les ravages du « ver rose » qui fait tomber les rendements de 50 % mais encore par la politique des prix qui n'avantage guère le paysan. En effet, entre 1943 et 1945, le cours du coton est ramené autoritairement de 5 à 3,50 francs.

— *Au cours d'une troisième période* qui dure à peine trois ans, de 1946 à 1949, la production cotonnière connaît une forte reprise dont le point culminant se situe en 1948 avec 800 tonnes environ. Ce phénomène s'explique par la hausse des cours de ce produit qui est payé 25 francs au lieu de 3,50 francs.

— *A partir de 1950 jusqu'en 1960*, les attaques parasitaires dont la plus importante est celle de 1954 déclenchée par l'*antrachnose* n'encouragent guère les paysans à s'adonner à la culture du coton malgré l'amélioration des méthodes utilisées par les agents de l'agriculture et l'apparition des premiers produits et appareils de traitement.

*
* *

On peut donc affirmer qu'à la veille de l'indépendance, les paysans baoulé nourrissaient une hostilité plus ou moins avouée envers la culture du coton et, de ce fait, n'étaient nullement disposés à l'accueillir.

Trois souvenirs restaient encore vivaces dans leur mémoire : le caractère forcé de cette activité, les attaques parasitaires et la faible rentabilité de cette culture par rapport au travail exigé.

C'est de cette situation qu'hériterait la CFDT lorsqu'elle décidera de se lancer en 1960 dans une phase active de vulgarisation à la demande du gouvernement ivoirien après un cycle d'observation et d'expérimentation commencé en 1951.

2. Les résultats globaux à l'échelle des sous-préfectures

Grâce à son organisation tant sur le plan de l'encadrement qu'au niveau de la commercialisation, la CFDT réussira en huit années à diffuser la culture du coton Allen auprès de 6 500 planteurs environ dont chacun possède en moyenne 48 ares. Cette activité leur rapporte un revenu net de 11 800 francs après le remboursement des frais d'engrais. Les flux monétaires engendrés par le coton dans la zone dense sont de l'ordre de 70 000 000 francs CFA. Ces résultats globaux appellent un certain nombre d'observations quant à la répartition des surfaces cultivées entre les quatre sous-préfectures et la composition de la clientèle touchée.

L'accueil réservé au coton Allen n'a pas connu un succès égal sur toute l'étendue du secteur encadré par la CFDT (fig. 1).

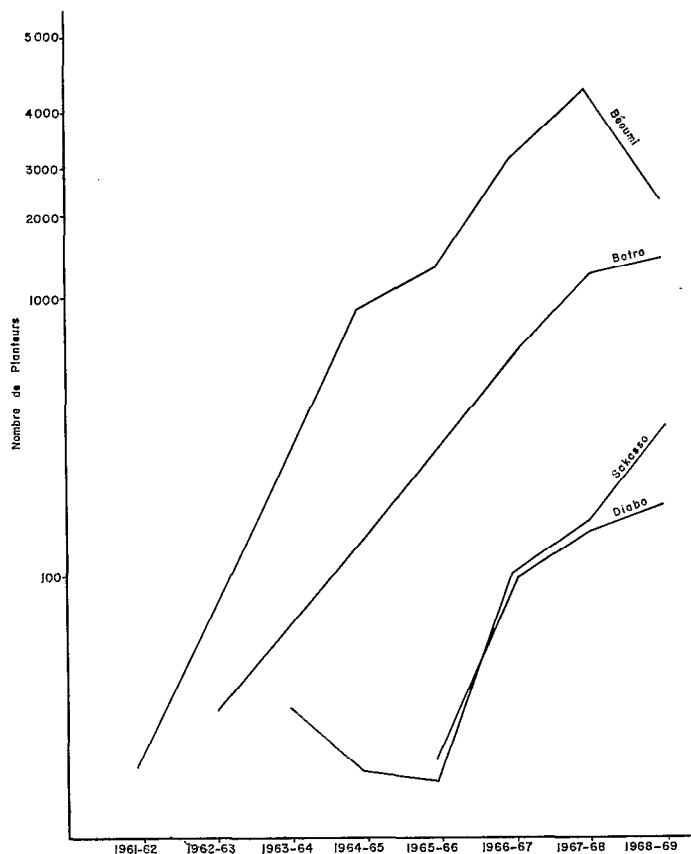


FIG. 1. — Evolution du nombre de planteurs par sous-préfecture depuis le lancement de l'opération coton allen.

— Dans la Sous-Préfecture de Béoumi le nombre de planteurs et les surfaces cultivées ont crû rapidement jusqu'en 1967. Entre 1964 et 1967 on enregistre un taux de croissance de 300 %. Depuis on assiste à un ralentissement du mouvement. La production a même considérablement diminué en 1969.

— L'introduction de la culture du coton Allen a été plus lente à Botro. Cependant dès 1965, la production double régulièrement chaque année.

— A Diabo et à Sakasso, le milieu ne s'est guère montré perméable à l'action de la CFDT. En 1968, ces deux sous-préfectures comptaient à peine 200 planteurs et moins de 100 hectares cultivés.

COEFFICIENT D'ADOPTION DE LA CULTURE DU COTON PAR SOUS-PRÉFECTURE EN 1969

Sous-Préfecture	Béoumi	Botro	Sakasso	Diabo
Nombre de planteurs	41,0	19,0	5,2	5,2
Nombre total de groupes de production (%)				

Ces rythmes de croissance différentiels résultent de facteurs variables selon les sous-préfectures et à l'intérieur d'une même sous-préfecture.

3. Les éléments motivant l'acceptation ou le refus

LA PRÉSENCE DU CAFÉ EN TANT QUE FACTEUR DE RÉPULSION

La carte d'implantation des planteurs de coton montre bien que ceux-ci sont installés en dehors des zones forestières bénéficiant d'une position avantageuse pour la culture du café telles que l'Ouest et le Sud de Sakasso et un groupe de villages du Nord de Botro et du Sud de Béoumi. Le faible enthousiasme des paysans pour le coton semble provenir du fait que le café leur rapporte un revenu relativement plus élevé et plus stable que dans le reste de la zone et que, par ailleurs, la nature généreuse qui les entoure leur procure des ressources d'appoint appréciables (vin de palme, graines de palmistes).

Cependant cette observation ne permet pas d'affirmer qu'il existe une incompatibilité entre la culture du café et celle du coton. Ce point de vue défendu par certains observateurs doit être nuancé. On rencontre effectivement dans les sous-préfectures de Béoumi et de Botro de nombreux groupes de production — jouissant d'un revenu monétaire annuel de 60 000 francs CFA dont près de 30 % sont imputables au café — qui pratiquent la culture du coton (tableau n° 1). Il semblerait que ce soit seulement dans ces cellules de production que les paysans aient à peu près saisi les effets bénéfiques que cette activité pouvait avoir sur l'accroissement de leurs ressources monétaires. Contrairement aux groupes de production où le café n'est que faiblement représenté ou totalement absent, le risque encouru est moins grand et le revenu escompté joue un rôle moins déterminant. Les paysans donnent ici l'impression de pratiquer cette culture comme un jeu. En effet, toute baisse de la production caféière peut être compensée par les ressources tirées du coton. On a aussi constaté que si la conjoncture était favorable aux deux activités, l'année où le paysan commençait à cultiver le coton, l'augmentation brutale de ses liquidités et la satisfaction qui en découlait le conduisaient à miser de nouveau sur cette combinaison (1).

(1) Cf. tableau n° 3.

TABLEAU I

GROUPE DE PRODUCTION À DOMINANTE CAFÉIÈRE MOYENNE PRATIQUANT LA CULTURE DU COTON

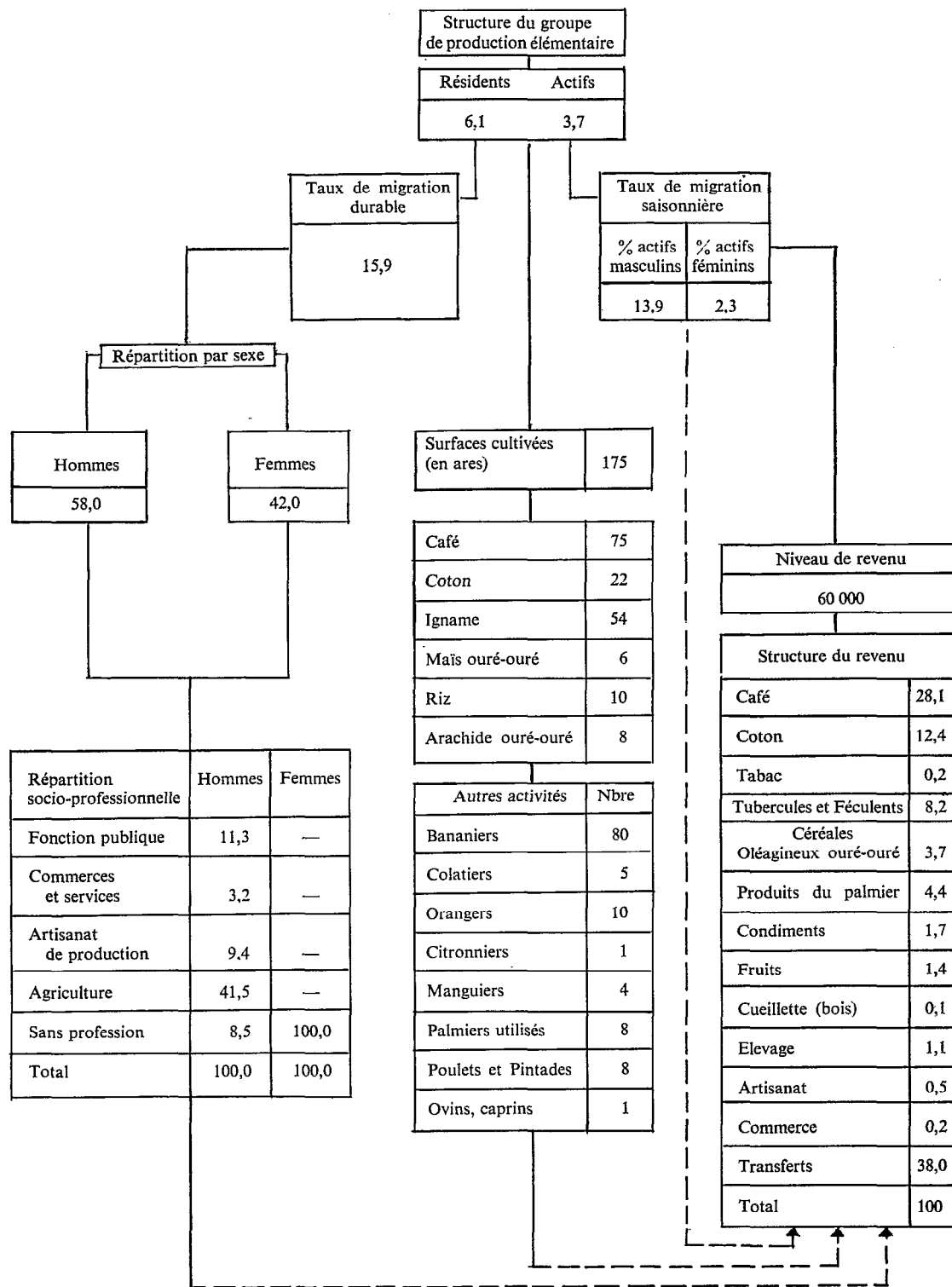
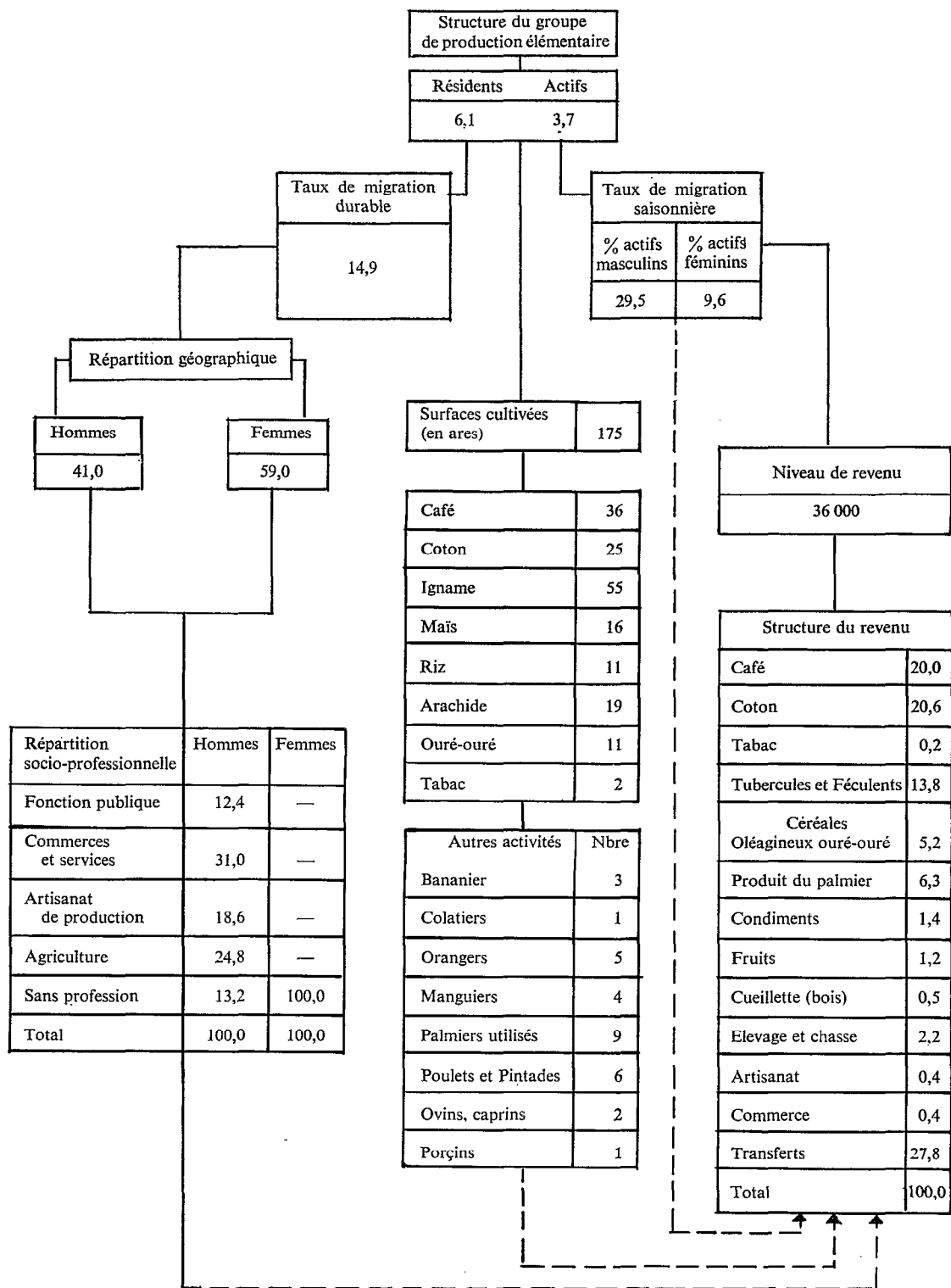


TABLEAU 2

GRUPE DE PRODUCTION À FAIBLE DOMINANTE CAFÉIÈRE PRATIQUANT LA CULTURE DU COTON



L'ABSENCE DE CAFÉ EN TANT QUE FACTEUR FAVORABLE À L'INTRODUCTION DU COTON

Il est indéniable que l'action de la CFDT a surtout réussi dans les villages où le café n'occupe qu'une place très marginale et dans ceux qui en sont dépourvus. Cette tendance s'est vérifiée plus particulièrement dans un secteur situé autour des axes Béoumi-Bodokro et Béoumi-Botro. Ici le mobile qui a prévalu chez le paysan est la perspective d'un gain supplémentaire étant donné que son revenu annuel varie entre 20 et 25 000 francs (1). Le coton exerce dans ces groupes une action régulatrice sur les rentrées monétaires et comble une partie notable du déficit provoqué par les fluctuations de la production caféière qui peut être nulle certaines années ou de la commercialisation des produits vivriers et des activités de cueillette.

Toutefois l'absence de café peut créer un climat propice à l'adoption du coton Allen par le paysan mais elle ne constitue pas, à elle seule, une condition suffisante. Dans la sous-préfecture de Diabo où les groupes de production à prédominance vivrière dominent ainsi que dans certains villages Satikran de la Sous-Préfecture de Botro, le milieu affiche une attitude de refus et parfois d'hostilité ouverte à l'égard de la culture du coton. En 1968, malgré l'action soutenue des services de vulgarisation agricole et d'animation rurale, la sous-préfecture de Diabo n'avait que 184 planteurs de coton et moins de 100 hectares cultivés alors que le nombre total de groupes de production pouvait être évalué à 4 100.

TABLEAU 3

MISE EN ÉVIDENCE DES PHÉNOMÈNES DE COMPENSATION
ENTRE LE COTON ET LE CAFÉ À PARTIR D'OBSERVATIONS EFFECTUÉES DANS LE VILLAGE D'ASSENGOU
(Sous-Préfecture de Béoumi)

Eléments de calcul	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968
Nombre d'hectares de café : 26,31 (1)	Valeur théorique de la production (4) (3×2×1) 594 000	
Rendement théorique à l'ha : 250 kg (2)		
Prix d'achat du kg : 90 F (3)		
	Vente effective de café (5) 46 850	590 000
Perte sur le café (6) (4-5)	-547 150	
Revenu net du coton (7)	+444 600	315 340
Perte nette (6-7)	-102 500	
Gain net (5+7)		+905 340

N.B. : 1° Ce tableau indique la place que tient le coton

- d'une part, en tant que relai de la production caféière qui est très fluctuante d'une année à l'autre.
- d'autre part, dans l'accroissement des ressources monétaires des groupes de production.

2° On se trouve ici en présence de deux situations :

- une mauvaise récolte de café en partie comblée par un bon rendement de la production cotonnière (1966-1967).
- une conjoncture favorable aux deux cultures (1967-1968).

Il arrive que, certaines années, la conjoncture soit défavorable aux deux cultures ou à l'une d'entre elles.

(1) Francs CFA.

L'analyse de ces différents exemples démontre bien que la présence ou l'absence de café ne constitue pas nécessairement l'élément déterminant dans l'acceptation ou le refus de la culture du coton. D'autres facteurs doivent être pris en considération pour pouvoir expliquer la réussite ou l'échec de l'action de vulgarisation auprès des paysans dans la zone dense.

L'ORGANISATION DE LA CFDT DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION

Les résultats appréciables obtenus dans les sous-préfectures de Béoumi et de Botro résultent de l'important dispositif d'encadrement mis en place par la CFDT pour atteindre ses objectifs. En 1966, pour les quatre sous-préfectures, il y avait un chef de secteur, deux chefs de zones et 23 moniteurs. Près de 90 %

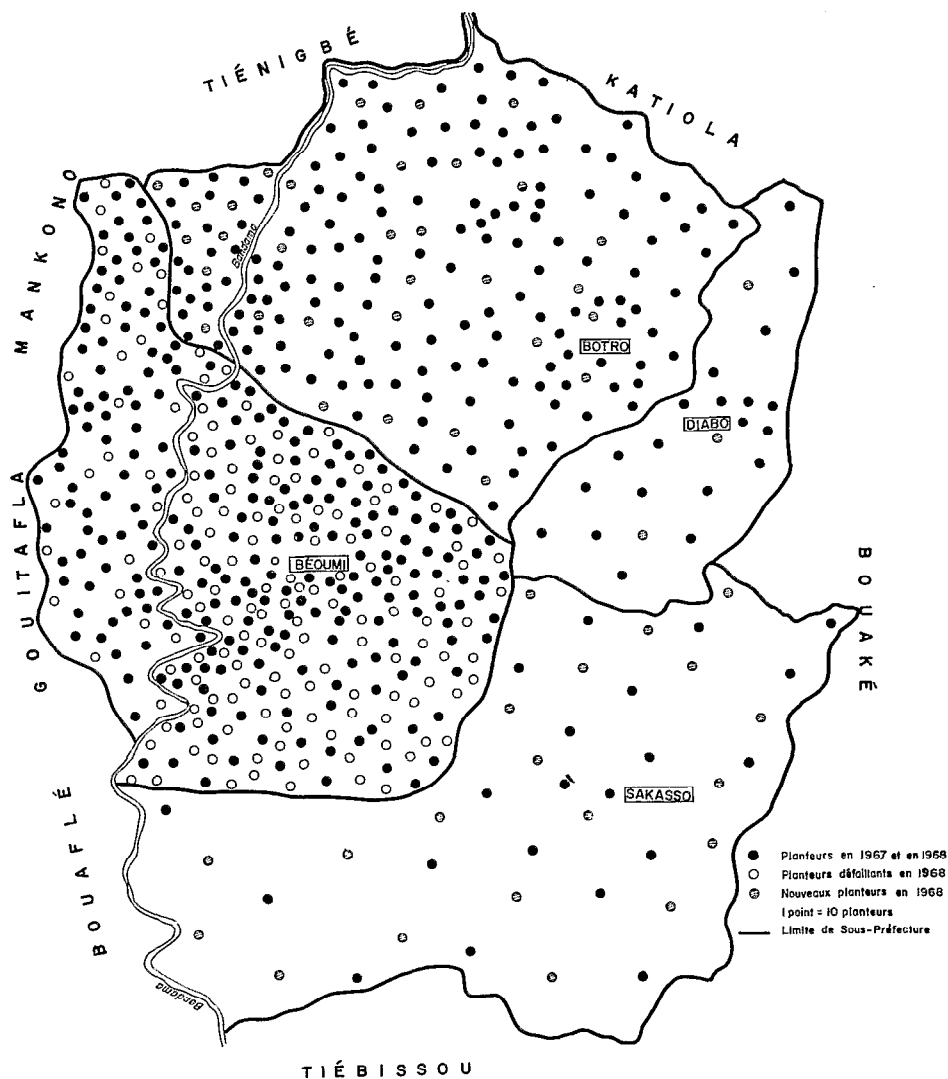


FIG. 2. — Evolution du nombre de planteurs de coton entre les campagnes 1967-1968

des moyens étaient concentrés sur Béoumi et sur Botro. Les paysans sont conseillés par les moniteurs pour le choix, la délimitation, la préparation du terrain et durant les différentes opérations culturales : semis, démariage, désherbage, traitement et ramassage. La commercialisation est, elle aussi, organisée par la CFDT assistée des contrôleurs de produits. L'efficacité de l'organisation et l'assurance donnée au paysan de pouvoir vendre sa récolte ont considérablement favorisé la diffusion du coton.

L'APPUI DE L'ANIMATION RURALE

Il apparaît, en effet, que dans la sous-préfecture de Béoumi les surfaces cultivées et le nombre de planteurs ont connu leur plus forte progression entre 1965 et 1967. Or, c'est durant cette période qu'ont commencé les premiers stades d'animation et qu'une propagande systématique en faveur du coton a été engagée en collaboration avec la CFDT. En 1966, dans les 80 villages où étaient localisés les planteurs de coton, 70 % avaient des animateurs ou étaient suivis par un conseiller d'animation. Il est incontestable que la préparation psychologique des esprits à l'acceptation de cette spéculation est redevable de cette action. Sans son soutien, la CFDT aurait atteint plus difficilement ses objectifs. L'animation s'est surtout intéressée aux villages enclavés, retirés ou réputés difficiles pour aplanir les obstacles et les réticences et faciliter la tâche des vulgarisateurs.

LES RÉSISTANCES INHÉRENTES AU MILIEU

En revanche, les oppositions rencontrées par la CFDT pour introduire la culture du coton à Diabo et chez les Satikran de la sous-préfecture de Botro sont extrêmement complexes. Les séquelles de l'histoire et le poids de la société traditionnelle en sont les principales causes. Les vieux paysans et la plupart des jeunes continuent à associer culture du coton encadrée et travail forcé. La faible rentabilité de cette spéculation par rapport au café vient étayer cette idée. Les cultivateurs ont le sentiment qu'ils ne reçoivent pas un juste prix et que, partant, ils consentent un effort dont le produit ne leur revient pas.

Pour entraver l'action de la CFDT, les autorités traditionnelles ont persuadé les villageois que la culture du coton contrariait les génies de la terre. Elles utilisent aussi d'autres arguments tels que les effets néfastes de cette activité sur les pluies ou ceux des produits de traitement et de certains déchets imperceptibles sur la santé des paysans et, en particulier, sur leurs yeux. Ce sont là autant d'obstacles qui empêchent une diffusion rapide du coton Allen dans ce secteur et que l'animation rurale tente de faire disparaître progressivement.

II. L'INCIDENCE DE LA CULTURE DU COTON SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE PRODUCTION

Après cette première approche, il convient d'essayer d'apprécier l'impact du coton sur le comportement du paysan baoulé et sur la transformation des structures de production.

1. Les mouvements migratoires

Un des principaux objectifs de la politique agricole dans la zone de savane est de freiner les migrations saisonnières et définitives vers les plantations de la Basse-Côte ou le milieu urbain. On ne peut pas

dire que le lancement de la culture du coton a contribué à renverser cette tendance d'une manière durable. Une enquête effectuée dans les villages cotonniers de la zone a révélé que 26 % d'entre eux étaient privés annuellement de 15 % de leur population active. Dans le village de Béhéké, secteur pilote, installé dans la sous-préfecture de Diabo, le taux moyen de migration calculé sur deux années pour les actifs masculins était de 12 %. Ce phénomène ne doit pas être considéré comme la résultante de la mécanisation de certaines opérations culturales, puisqu'au niveau de ce village, un déficit en main-d'œuvre apparaît régulièrement entre la récolte des cultures de premier cycle et la mise en terre des cultures de second cycle.

Il ressort de ces observations que les effets de l'introduction du coton sur le ralentissement des mouvements migratoires ne sont pas évidents. Il serait, cependant, hasardeux de s'arrêter aux seuls indicateurs statistiques sans tenir compte des facteurs conjoncturels et des réactions des jeunes devant la contrainte du groupe social.

Un sondage réalisé dans un groupe de villages de la sous-préfecture de Béoumi a montré que, d'une année à l'autre, ce ne sont pas toujours les mêmes exploitants qui s'adonnent à la culture du coton. On note, effectivement, que si les revenus tirés de la commercialisation lui paraissent objectivement satisfaisants, le paysan décidera de recommencer. Dans le cas contraire il s'arrêtera pendant une durée indéterminée. La majeure partie des défaillants pour autant qu'ils cultivaient le coton dans l'espoir d'accroître leur gain, iront louer leur force de travail dans les plantations extérieures.

2. Les interactions du café et du coton

Les réactions vis-à-vis de la culture du coton sont également conditionnées par les rendements de la production caféière. Selon le dosage des activités agricoles au sein des exploitations plusieurs situations peuvent se présenter.

- Dans les groupes de production à base cotonnière dépourvus de café, si la conjoncture a été bonne, le paysan fera du coton l'année suivante. Autrement, il abandonnera et préférera migrer.
- Dans les groupes de production à base cotonnière et caféière le paysan aura tendance à cultiver le coton si les rendements obtenus l'année précédente sont excellents ; par ailleurs, si la récolte de café s'annonce mauvaise, il misera sur le coton pour combler son déficit.

Dans la sous-préfecture de Béoumi, un affaissement des rendements à l'hectare de 33 % entre la campagne de 1965-1966 et celle de 1966-1967 a entraîné une diminution du nombre de planteurs de 41 % et une baisse de surfaces cultivées de 34 % (cf. carte). A Botro où les rendements ont chuté moins fortement le nombre de planteurs ainsi que les surfaces ont continué à croître.

3. L'attitude de la jeunesse

A côté de ce premier type de comportement qui intéresse particulièrement les chefs d'exploitation d'un certain âge, il convient d'en mentionner un second qui concerne surtout les jeunes. Il arrive fréquemment que ces derniers préparent le terrain, effectuent les semis et le démariage et confient le reste des travaux aux parents pendant leur absence temporaire. L'explication de cette attitude doit être recherchée dans leur volonté de plus en plus marquée d'échapper à la contrainte financière du groupe. Les revenus acquis en dehors de l'exploitation familiale peuvent être dépensés librement alors que le jeune qui travaille sur la terre de la famille doit se prêter à toutes les obligations sociales qui en découlent.

4. Les réactions du milieu féminin

La politique d'encadrement a complètement modifié certains rapports à l'intérieur des groupes de production. Autrefois, la femme cultivait le coton dans les espaces libres des champs d'igname ou avec les condiments. Le produit de la récolte lui revenait soit par la vente soit sous forme de pagnes que lui tissait son mari.

Aujourd'hui, la culture du coton n'est plus une activité essentiellement féminine. Les ressources tirées de la récolte appartiennent aux hommes. Or il apparaît que leurs épouses participent activement aux opérations culturales les plus ennuyeuses telles que le desherbage et la cueillette. Cette condition nouvelle crée une certaine réticence chez les femmes qui constituent présentement une main-d'œuvre d'autant plus indispensable que la scolarisation et les migrations privent la zone d'une grande partie de ses actifs masculins.

5. Les effets de la culture du coton sur l'évolution des structures de production

Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, la culture du coton n'a eu qu'un impact limité sur le comportement des paysans. Elle demeure encore une activité non intégrée qui n'a pas contribué à modifier profondément les structures de production.

Ce phénomène est tout d'abord mis en évidence par la remarque suivante. La culture du coton est, en fait, simplement juxtaposée aux autres spéculations. Elle se situe en dehors de toute rotation. La CFDT et l'animation rurale ont harmonisé leur action pour pouvoir amener les paysans à regrouper leurs champs de telle sorte que le coton soit placé dans une succession culturale plus avantageuse. Malgré les moyens d'incitation disponibles tels que le choix des sols, la délimitation exacte des parcelles en carrés de 25 ares, la nécessité de rapprocher les cultures des pistes et des routes pour les rendre accessibles à l'encadrement et à la commercialisation, le bilan est encore modeste. Dans quelques villages kodé et Ouan de la sous-préfecture de Béoumi situés sur la rive droite du Bandama comme Agbaou, Fotounou, Totokro, Grobonoudan et Bourébo où des résultats notables ont été enregistrés les parcelles d'un seul tenant avaient entre 5 et 15 hectares et les surfaces regroupées 26 à 56 hectares. Dans la plupart des cas, il s'agit d'associations fragiles et limitées dans le temps qui ne concernent que le coton et qui confèrent aux groupes de production une structure bipolaire. D'un côté, on trouve le coton ; de l'autre, les vivriers. Ces différentes activités sont habituellement réparties sur plusieurs parcelles dispersées dans le terroir.

L'échec de la *politique de regroupement des terres* provient des difficultés d'intégration de la culture du coton à celle de l'igname à cause du palmier qui est une plante sacro-sainte d'où le paysan baoulé tire un vin très apprécié, le bangui, les graines et divers produits dérivés qui lui assurent un revenu non négligeable. Le coton exige un certain degré d'ensoleillement ce qui nécessite parfois la destruction des palmiers. Or ces derniers étant la propriété des chefs d'aulobo, les familles nucléaires n'en ont que la jouissance sous réserve de leur remettre au moins chaque semaine une journée de récolte de vin de palme. Tout regroupement suppose donc un double accord. En premier lieu, celui des familles nucléaires qui désirent s'unir ; en second lieu, celui des chefs d'aulobo au cas où se pose la question de l'exploitation des palmiers situés sur les terres regroupées mais, principalement, le problème de leur suppression si cela s'avère indispensable à l'aménagement du sol.

On comprend donc mieux pourquoi le paysan répugne à s'installer sur les terres d'une autre famille. Il prétend qu'en travaillant sur la terre d'un autre il favorise la croissance de palmiers sans aucune contrepartie. C'est d'ailleurs pour contourner cet obstacle qu'il a toujours préféré proposer pour la culture du coton individuelle ou regroupée des savanes claires sur lesquelles chacun peut s'installer et s'unir librement.

En même temps la CFDT a effectué quelques essais d'introduction de *culture attelée* dans le secteur encadré afin de permettre au paysan d'économiser des journées de travail qui pourraient être employées à l'extension des surfaces cultivées ou à d'autres travaux comme le transport des vivriers et du bois. Cette technique culturale devait être une première étape dans la mise en place d'un système de rotation des cultures. Les travaux importants de défrichement et surtout de dessouchage qu'exige l'utilisation de l'attelage permettraient de mieux faire comprendre au paysan la nécessité de fixer les cultures et de garder aux anciens champs leur potentiel de fertilité. La CFDT se proposait, par ailleurs, de faciliter l'introduction progressive de la culture mécanisée en suscitant des regroupements de terres conséquents sur lesquels il serait possible de procéder, dans un premier temps, à un labour d'ouverture à un coût convenable.

Cette expérience encore limitée a donné quelques résultats satisfaisants susceptibles d'extension. Toutefois, lors de son lancement, elle a eu la malchance de connaître quelques déboires avec les épidémies de pastorelose, de péripneumonie et de tripanosomiase qui ne sont pas imputables au paysan. Sur les neuf exploitants qui disposaient d'un attelage en 1967, sept avaient des champs de coton compris entre deux et cinq hectares. Or l'étude des comptes d'exploitation montre que la culture attelée valorise davantage la journée de travail que la culture manuelle au-dessus de deux hectares. Après trois années d'expérimentation il faut, tout de même, reconnaître que l'attelage n'est utilisé que pour le coton et occasionnellement pour les autres cultures dans la mesure où les champs sont très morcelés et insuffisamment préparés.

III. LES FREINS ACTUELS A L'INTÉGRATION COMPLÈTE DE LA CULTURE DU COTON

L'augmentation progressive des quantités produites, ne permet donc pas d'affirmer que la culture du coton soit adoptée d'une manière durable par les paysans. Plusieurs facteurs s'opposent encore à l'acceptation définitive de cette spéculation :

1. La faible rentabilité du coton au regard de l'effort consenti dans le cadre de l'exploitation traditionnelle

Les paysans baoulé sont réceptifs aux possibilités de gain une fois qu'ils sont convaincus que celles-ci existent réellement. Cependant d'une campagne à l'autre, pour des raisons qui sont tantôt dues aux conditions climatiques, tantôt à la mauvaise application par les intéressés eux-mêmes des consignes culturales, les rendements de la production cotonnière sont très fluctuants. Pour beaucoup de paysans animés de bonne volonté, le coût des facteurs, en particulier celui de l'engrais, a été un frein étant donné qu'il diminuait considérablement leur profit. Il existe des cas où les rendements sont tellement bas que le bénéfice est nul après le paiement de l'engrais. La situation est quelquefois décourageante lorsque l'exploitant doit encore faire face à des charges salariales. Il semble que la distribution gratuite de l'engrais la première année où le paysan cultive le coton aurait probablement contribué à maintenir sa participation et à gagner de nouvelles adhésions.

2. La diminution de la main-d'œuvre disponible sous l'effet conjugué des migrations saisonnières et de la scolarisation

Les groupes de production qui cultivent plus d'un hectare de coton éprouvent de plus en plus de difficultés à réaliser dans de bonnes conditions certaines opérations culturales telles que le desherbage,

les traitements et le ramassage. Ils disposent généralement de deux actifs adultes en permanence. Ils sont parfois aidés des enfants quand ceux-ci ne sont pas scolarisés ou lorsqu'ils ne partent pas cueillir le café dans les plantations de la Basse-Côte. Or il apparaît que c'est à partir d'un hectare que le revenu gagné du coton commence à avoir un effet psychologique positif sur le comportement du paysan, car il peut lui permettre de doubler son revenu, c'est-à-dire de passer de 25 000 à 50 000 francs (1).

3. L'attraction exercée par le café et le cacao sur le paysan baoulé

Depuis de nombreuses années, un fort mouvement migratoire s'effectue à destination des plantations de café et de cacao de la Basse-Côte. Il s'agit au départ de migrations saisonnières qui revêtent très vite un caractère durable. Dans cette zone dense où les terres à café disponibles sont rares, les jeunes qui décident de partir visent un double objectif : la recherche de liquidités et la prospection du milieu d'accueil en vue d'une installation éventuelle. Le salaire moyen tiré des migrations saisonnières est de 18 000 francs (1) environ. Quant aux plantations, elles rapportent à leurs propriétaires près de 80 000 francs (1). Ce dernier chiffre est évocateur car il montre qu'il sera difficile de maintenir les paysans sur place avec un gain inférieur à celui-ci qui, d'ailleurs, ne tient pas compte des autres activités. Une des conséquences les plus importantes de cette situation est le rôle tenu par l'extérieur dans la formation des revenus. Les transferts en provenance du milieu rural de la Basse-Côte représentent 25 à 50 % des ressources monétaires selon le groupe. Ils constituent actuellement un des principaux moteurs de l'économie de la zone dense.

CONCLUSION

Gênée dans sa diffusion par tous ces éléments, la culture du coton n'occupe encore aujourd'hui qu'une position marginale au sein des activités des groupes de production. Son adoption suppose qu'elle soit placée dans une combinaison culturelle capable d'assurer une meilleure valorisation du travail et des débouchés rémunérateurs au paysan. Il s'agit donc de faire un choix rapide entre l'amélioration de schémas traditionnels sans avenir et la définition de structures de production nouvelles. C'est au second volet de ce pari que s'est attaquée l'opération de développement intégré dans le cadre des secteurs pilotes. Il semble que l'aménagement de la périphérie du barrage de Kossou, dans lequel la zone dense est très étroitement associée, devrait être l'occasion propice de réaliser les mutations qui s'imposent pour dynamiser cette société rurale et améliorer ses conditions matérielles de vie.

Manuscrit déposé le 17 juin 1970

(1) CFA.